



OFFICE NATIONAL
DE LA PROTECTION CIVILE

LE DIRECTEUR GENERAL

**DEMANDE D'AGREMENT
LISTE DES PIECES A FOURNIR**

1. Une demande d'agrément adressée à Monsieur le Directeur Général de l'ONPC précisant la dénomination exacte, l'adresse complète (localisation géographique) de l'établissement ou de l'organisation et la nature des activités pour laquelle l'agrément est demandé ;
2. Une copie du statut et règlement intérieur de l'établissement ou de l'organisation ;
3. Le registre de commerce ;
4. Le numéro de compte contribuable ;
5. La déclaration fiscale ;
6. Une attestation de régularité fiscale ;
7. La déclaration d'immatriculation à la CNPS ;
8. La copie de l'assurance de responsabilité civile ;
9. Les photocopies certifiées des diplômes des intervenants de l'établissement (moniteurs, instructeurs, médecins, préventionniste et agent de prévention), conformément à la nature de l'activité) ;
10. La liste des moyens à disposition par nature d'activité ;
11. Le rapport d'activité de l'année précédente pour la demande de renouvellement ;
12. Une fiche d'engagement au respect de la réglementation en vigueur, dûment signé par le demandeur ;
13. Un casier judiciaire datant de moins de 03 mois du responsable de l'établissement ou de la structure ;
14. Le reçu de paiement de cinquante mille (50 000) FCFA de frais de dossier délivré par l'Agence Comptable de l'ONPC ;
15. Le reçu de paiement de cinq cent mille (500 000) FCFA pour la demande d'agrément délivré par l'Agence Comptable de l'ONPC.



AMANKOU KASSI GABIN
Préfet Hors Grade